

Fait et délibéré à ROYAN
les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : MM. les membres présents

N'ont pas signé : MM. _____

Si le vote a eu lieu au scrutin public, établir à la suite la désignation de leur vote (Art. 51 de la loi du 5 avril 1884).

Mentionner à la suite la cause qui les a empêchés de signer (Art. 57 de la loi municipale).



Pour extrait conforme :
Le Maire

M A R C H E D E G R É A G R É

ENTRE :

Monsieur Charles BEGAZONI, Maire de Royan, autorisé par délibération du 31 octobre 1945,

ET :

Monsieur SEUGNET Gaston, libraire -imprimeur, demeurant, 27, rue du Parc des Sports à ROYAN.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Monsieur SEUGNET Gaston, s'engage à fournir à la Mairie de ROYAN, les imprimés et articles de papeterie dont elle peut avoir besoin et jusqu'à concurrence de 60.000 frs (Soixante-mille francs).

Le paiement se fera par mandat communal sur la vu des mémoires présentés par Monsieur SEUGNET.

A ROYAN, le 8 novembre 1945.

L'Intéressé,

Le Maire,

Gaston Seugnet



[Signature]

Le 12 NOV 1946

[Signature]

Mairie

*3 ex. de la Rubric
18-11-46*